



## Délibérations du conseil municipal du samedi 23 novembre 2019

**Secrétaire(s) de la séance: Michel BOULANGER**

**Ordre du jour:**

*Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2019*

1. Aménagement Espaces publics du centre-bourg : Modification du plan de financement
2. Aménagement du centre-bourg : Modification du plan de financement

**Délibérations du conseil:**

**Aménagement du Centre Bourg - Modification du plan de financement prévisionnel ( DE 2019 083)**

Vu la délibération DE\_2017\_034 lançant le projet d'aménagement du centre-bourg et approuvant le plan de financement prévisionnel,

M. le Maire présente à l'assemblée l'avancée des travaux d'aménagement du centre-bourg - phase 1. Ce projet d'envergure consiste en la transformation de la mairie, la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et de construction d'un parking.

Des agencements complémentaires pour les bâtiments de la mairie et de l'ancienne gendarmerie sont nécessaires. Il convient de modifier le plan prévisionnel de financement comme suit :

Dépenses (€ ht)		Recettes (€ ht)		
<b>Construction d'un parking</b>	<b>62 610.00</b>	<b>Subventions publiques</b>	<b>671 232.85</b>	<b>77.62 %</b>
		<i>Etat</i>	405 000.00	46.83%
		<i>Etat - FSIL</i>	163 000.00	18.85%
<b>Réaménagement du bâtiment de la mairie</b>	<b>306 547.19</b>	<i>Région Occitanie</i>		
<i>Etudes / Diagnostics</i>	31 805.75	<i>Logements</i>	20 000.00	2.31%
<i>Publications</i>	435.75	<i>Espace Associatif</i>	19 458.24	2.25%
<i>Travaux</i>	274 305.69	<i>Espace mutualisé</i>	15 174.61	1.75%
		<i>Département de la Lozère</i>	48 600.00	5.62%
<b>Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie</b>	<b>495 662.13</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>193 586.47</b>	<b>22.38 %</b>
<i>Acquisition foncière</i>	19 559.18			
<i>Etudes : Diagnostics</i>	47 278.90			
<i>Publications</i>	576.63			
<i>Travaux</i>	428 247.42			
<b>Total dépenses</b>	<b>864 819.32</b>	<b>Total recettes</b>	<b>864 819.32</b>	<b>100 %</b>

Après avoir entendu le Maire et,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS**

- **APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel présenté ci-avant,
- **DECIDE** d'apporter les fonds propres nécessaires,

- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses dans la limite de cette nouvelle enveloppe énoncée et signer tous les documents nécessaires à cette affaire, notamment les marchés publics et leur exécution.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

### **ALSH - Tarification des stages de vacances scolaires ( DE 2019 084)**

Vu la délibération DE\_2017\_059 portant création du Centre d'Accueil et de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Vialas, modifiée,

M. le Maire rappelle que la mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune, et notamment de l'organisation de stages durant les vacances scolaires est un succès auprès des familles et surtout des enfants.

Afin de continuer dans cette dynamique tout en répondant aux objectifs du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), l'ALSH va proposer des stages durant les petites et grandes vacances scolaires.

Il est proposé au conseil municipal de fixer une tarification journalière applicable aux familles de Vialas et extérieures comme suit :

Désignation	Tarif journalier
Enfant adhérent à l'année à l'ALSH de Vialas	5€
Enfant non adhérent à l'année à l'ALSH de Vialas	10€

L'ALSH peut proposer aussi des sorties et activités particulières pour lesquelles une participation supplémentaire, au tarif journalier, de 5, 10, 15, 20€, pourra être demandée aux familles. Le tarif sera communiqué à la famille du participant lors de l'inscription au stage.

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS**

- **APPROUVE** l'organisation des stages d'ALSH pendant les petites et grandes vacances scolaires,
- **FIXE** la participation aux stages ALSH comme indiqué ci-avant à compter du 01/09/2019.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

### **Union Nationale de l'Apiculture Française : Labellisation de la commune ( DE 2019 085)**

M. le Maire présente à l'assemblée l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) qui oeuvre, par son action, pour la sauvegarde de l'abeille, la défense de l'apiculture française et plus largement pour la protection de la biodiversité et le maintien de ressources alimentaires diversifiées, grâce au rôle de pollinisateur de l'abeille.

La commune de Vialas ayant candidaté, puis obtenu le label une abeille de l'UNAF pour la sauvegarde de l'abeille et des pollinisateurs sauvages, M. le Maire propose à l'assemblée d'engager la somme de 250€ auprès de l'UNAF, frais de participation à la labellisation.

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS**

- **DECIDE** de verser à l'UNAF la somme de 250 € correspondant aux frais de participation à la labellisation.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0